

Un cadre de vie
exceptionnel

3
bassins de vie

41
communes

60 000
habitants

La communauté d'agglomération **ARCHE Agglo** est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Nous recrutons !

UN·E ENSEIGNANT·E ARTISTIQUE DE TROMPETTE

- **Temps non complet** (3 heures hebdomadaires)
- **Poste de catégorie B- Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique**
- **Statut titulaire**, à défaut contractuel avec CDD de 1 an



Afin d'optimiser votre candidature, votre lettre de motivation devra refléter qui vous êtes, ce qui vous anime et en quoi vos compétences peuvent être transposables dans le poste proposé.

L'École Intercommunale de Musique et de Danse accueille chaque année environ 600 élèves, encadrés par une quarantaine de professeurs. De nombreuses disciplines sont proposées dont 21 instruments et 18 pratiques collectives.

L'école est répartie sur 3 sites : Tain l'Hermitage, Colombier le Vieux et Saint Donat sur l'Herbasse. En collaboration avec les communes, cette dernière déploie également un projet d'Intervention Musicale en Milieu Scolaire (plus de 80 classes / 1800 élèves).

DÉFINITION DU POSTE :

Rattaché-e à l'École Intercommunale de Musique et de Danse, sous la responsabilité de la directrice du site de Saint Donat sur l'Herbasse, vous participerez au développement de la curiosité et à l'engagement artistique des élèves en inscrivant l'enseignement de la trompette dans le projet collectif d'établissement.

- Organise et suit les études des élèves
- Enseigne collectivement ou individuellement la trompette (3h hebdomadaires), en lien avec le projet d'établissement
- Assure la promotion de l'enseignement de cette discipline
- Participe au rayonnement de l'école intercommunale

PROFIL ATTENDU :

- Titulaire du Diplôme d'Etat ou du DEM ou du DNSPM
- Expérience professionnelle significative sur poste similaire souhaitée
- Sens du travail en équipe et en transversalité
- Sens du service public
- Qualités relationnelles
- Force de propositions et d'innovation pédagogique et artistique
- Disponibilité horaire pour rencontrer les parents ou participer aux réunions et formations

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Rémunération statutaire sur grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe (catégorie B, Filière culturelle artistique) + régime indemnitaire mensuel (Rifseep) de 400€ brut (soit 60€ brut pour 3h hebdo)
Ou à défaut CDD de 1 an avec possibilité de reconduction. Rémunération en fonction de l'expérience dans le domaine de l'enseignement artistique, par référence à la catégorie B de la fonction publique territoriale.
- Congés selon le calendrier scolaire de l'éducation nationale
- Adhésion au Comité National Action Sociale (CNAS) offrant des prestations sociales, culturelles, familiales pour les agents territoriaux : Chèques vacances, chèques cadeaux (rentrée scolaire, Noël), prix préférentiels (cinéma, locations, prêts, offres partenaires locaux).
- Participation à la cotisation mutuelle du contrat groupe santé (entre 20€ et 60€ par mois selon la composition du foyer)
- Participation à la cotisation de la mutuelle prévoyance (14 euros par mois, au prorata du temps travail, sur 12 mois pour une mutuelle couvrant la garantie Indemnités journalières + invalidité) dans le cadre d'une procédure de «Labellisation», souscrite de manière individuelle et facultative par l'agent
- Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).
- Chèque cadeau de fin d'année dont le montant varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique territoriale (10, 20, 30 ans).



Temps de travail : 3 heures hebdomadaires

Lieu de travail : Ecole de Musique

Site de Saint Donat sur L'Herbasse (26260)

Poste à pourvoir : 01/09/2026

Date limite de candidature le : 12/04/2026

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : **rh@archeagglo.fr**

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602 07300 MAUVES

Contact accueil : **04 26 78 78 78**